

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation

2011/0128(NLE) - 22/05/2012 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 564 voix pour, 21 voix contre et 12 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 975/98 du Conseil du 3 mai 1998 sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation.

Le Parlement approuve la proposition de la Commission sous réserve d'un amendement stipulant que lorsque l'État membre émetteur transmet à la Commission les projets de nouveaux dessins pour les pièces en euros pour vérification, la Commission devra informer les autres États membres et la BCE de ses conclusions dans les dix jours ouvrables suivant cette vérification.